



## REPUBLIQUE FRANCAISE PROCES-VERBAL SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 12 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

**Etaient présents :** M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1er adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2ème adjointe, M. GUILLEMOT, 3ème adjoint, Mme LE LIEVRE, 4ème adjointe, M. LE BRUN, 5ème adjoint, Mme HAVART, BROOK, OGER, LHOPITALIER, MM. BROGARD, POUESSEL, OUTIN, Mme TREGOUËT, M. DANY, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

Pierre-Gilles HAVART qui donne pouvoir à Bertrand DANY  
Michelle LE SAUTER – LE BEL qui donne pouvoir à Jean-Paul LEMBELEMBE

Marc KERVICHE qui donne pouvoir à Jean-Marc OUTIN

Danièle GRU qui donne pouvoir à Yvette LHOPITALIER

**Secrétaire de séance :** Mme HAVART est nommée Secrétaire de séance

Date de convocation :

8 novembre 2019

Nombre de membres :

en exercice : 19

présents : 15

procurations : 4

votants : 19

### 2019\_11\_12\_01 : **Projet de décision modificative portant sur le Budget principal**

M. le Maire expose :

Nous allons débiter cette séance par un projet de décision modificative portant sur le Budget principal de la Commune. Cette DM permettra à la Ville d'assurer la clôture de l'exercice.

Avant de laisser notre DGS nous détailler cette DM, je vous précise qu'une dépense importante de 25 405 € est inscrite dans le projet. Elle est destinée au Syndicat du Groupe Scolaire (SIGSP) qui a fait part aux communes membres d'un besoin de financement à hauteur de 100 000 €.

Le Syndicat a sollicité les banques pour la moitié de cette somme et les communes pour l'autre moitié, en dotation directe.

Echanges sur la délibération 2019\_11\_12\_01 :

B. DANY : nous avions votés une enveloppe conséquente pour la réfection des bâtiments publics. A quoi correspondent les nouveaux travaux ?

G. LE GAL (dgs) : il y a des réparations nécessaires sur les couvertures, notamment de la Mairie et de la perception. Des travaux de plomberies sont également prévus à la perception.

M. le MAIRE : il y a en effet d'importants travaux d'entretien des bâtiments à réaliser. Nous payons aujourd'hui un entretien qui n'a pas été fait pendant des années.

B. DANY : a quoi renvoi l'augmentation du poste « honoraires ? »

G. LE GAL (dgs) : il comprend les premiers frais de la convention avec l'architecte conseil, aux diagnostics de sécurité sur les jeux pour enfants et aux frais liés à la société de sécurité employée dans le cadre des vendredis du canal.

M. Tregouët : pouvez-vous nous expliquer le protocole de dépenses, puisque la somme de 25 405 € est importante ?

C. Blanco-Hercelin : effectivement le montant est conséquent pour notre budget, surtout en fin d'exercice. D'autant plus qu'en début d'année la contribution des communes avait diminué suite à la fin des TAP. Mais on a constaté en septembre qu'il y avait un manque de Trésorerie, de l'ordre de 100 000 €. Nous aurions des difficultés pour clore l'année et payer les salaires. Il y a historiquement un décalage avec un report des factures de fin d'année sur le budget de l'année suivante. Les membres du SIGSP ont décidé de solder ces comptes par 50 000 € de ligne de trésorerie et 50 000 € demandés aux communes. La problématique à Malpès, c'est que la commune verse la moitié de cette somme.

M. Tregouët : mais s'agit-il d'un problème de budget ou de trésorerie ?

C. Blanco-Hercelin : C'est avant tout un problème de trésorerie. Mais le problème est aussi lié au budget puisqu'il y a un problème d'optimisation des locaux. Lorsqu'il y a eu l'agrandissement des locaux, il y avait 220 élèves et nous en avons 171 aujourd'hui avec les mêmes locaux qui sont vieillissant. Beaucoup de travaux ont été faits cette année et un diagnostic est fait actuellement par un architecte pour optimiser les locaux.

M. Tregouët : le bâtiment neuf est-il occupé à 100 % ?

C. Blanco-Hercelin : Pas à 100%, une classe est utilisée par choix des enseignants pour « tampon » dans l'organisation des ateliers.

M. Tregouët : mais le bâtiment le plus ancien va nous générer nécessairement des frais

C. Blanco-Hercelin : c'est déjà le cas et des rénovations vont être faites en 2020.

M. Tregouët : c'est bien les services techniques de la Mairie qui interviennent au SIGSP ? Quel est le protocole suivi ?

C. Blanco-Hercelin : il y a un tableau partagé sur internet et chacun le fait vivre et le suivi est aussi assuré par les services techniques. Je les remercie d'ailleurs pour tout le travail réalisé.

M. Tregouët : N'avions-nous pas déjà fait une avance de trésorerie l'an dernier ? A-t-elle été remboursée ?

C. Blanco-Hercelin : Non, c'est pour cela que cette année nous passons par une DM.

M. le MAIRE : l'enveloppe allouée au SIGSP cette année est de 150 000 € en fonctionnement et investissement. Avec ces 25 000 nous arriverons à 175 000 € au total.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce en faveur la proposition de Décision modificative n°1 portant sur le Budget principal

### 2019\_11\_12\_02 : Projet de garantie d'emprunt pour le compte d'ESPACIL

M. le Maire expose :

La Mairie de Malestroit a été sollicitée par Espacil Habitat, filiale d'Action Logement, en vue d'une garantie d'emprunt. Espacil Habitat va engager un programme de réhabilitation et d'amélioration thermique sur la résidence « La Garmanière », rue Edouard Entremont. La résidence a été construite en 1986 et compte 21 logements dont la performance énergétique est classée E.

Le coût total du projet est estimé à 761 522 €, dont le financement serait assuré à hauteur de 362 952 € par emprunt sur une durée de 20 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Afin de mener à son terme la préparation du dossier, Espacil a besoin d'un accord de principe sur la position de la Mairie.

Au vu des échanges entre la Mairie et Espacil, je vous propose d'acter le principe d'un soutien à ce projet en proposant une garantie de la Ville à hauteur de 50% du montant total (soit 181 476 €).

Echanges sur la délibération 2019\_11\_12\_02 :

B. DANY : c'est une bonne initiative d'Espacil. Il faudrait que tous les bailleurs fassent de même. Il y a beaucoup de logements sociaux qui sont mal classés thermiquement.

M. le MAIRE : j'ai vu les plans, ce seront des beaux bâtiments et la rue en sera aussi embellie.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce en faveur d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le projet de réhabilitation de la résidence « La Garmanière » porté par Espacil Habitat

### 2019\_11\_12\_03 : Délibération portant sur la démarche de « perspective d'harmonisation en fonction des compétences transférées » telle que proposée par la CLECT du 16 septembre 2019

M. le Maire expose :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 16 septembre 2019 a abordé deux points :

Premièrement : le projet de « perspective d'harmonisation en fonction des compétences transférées ».

Cette démarche avait pour vocation de réviser unilatéralement le montant des attributions de compensation (AC) reversées aux communes comme l'autorise la Loi.

Je vous rappelle que l'attribution de compensation est un reversement de fiscalité économique de l'EPCI en direction des communes membres, tenant compte des transferts de charges calculés en CLECT.

Cette proposition aboutissait à une diminution des AC en direction des communes de 362 019 €, dont 37 057,95 € pour la Commune de Malestroit.

Le Conseil communautaire du 26 septembre a rejeté cette démarche d'harmonisation au cours d'un vote à bulletin secret.

Contrairement à ce qui était inscrit dans la notice, l'OBC nous a indiqué qu'une délibération était nécessaire sur ce point. Comme les sujets sont complexes, je vous propose de délibérer tout de suite sur ce point et de suivre le vote communautaire.

Echanges sur la délibération 2019\_11\_12\_03 :

Après délibération, le conseil municipal :

- A la majorité, irais abstentions (Mme Tregouët, M. Dany, M. dany ayant le pouvoir de M. Havart) se prononce contre le projet de « perspective d'harmonisation en fonction des compétences transférées » telle que proposé par la CLECT du 16 septembre 2019

### 2019\_11\_12\_04 : Délibération portant sur la valorisation des transferts de compétences opérés depuis le 01/01/2019 telle que proposée par la CLECT du 16 septembre 2019

M. le Maire expose :

Depuis le début de l'année, les compétences de l'OCB ont été modifiées plusieurs équipements ont été considérés comme d'intérêt communautaire. La Ville de Malestroit n'est pas concernée financièrement par ces transferts de compétence et la Commission a acté la prise en compte des transferts de charges liés à ces équipements.

Ce qui nous donne :

- Guer : centre culturel « Le Belvédère » 66 600 € ; Ticket Sport 72 000 €, Piscine couverte 41 616 €.
- Beignon : Office de tourisme : 5 582 €
- St-Malo de Beignon : base de loisir : 15 000 €
- Sérent : piscine découverte : 2 500 €

La CLECT a également acté la prise en compte des compétences rendues aux communes :

- Carentoir : Ticket sport,
- Sérent : atelier culturel,
- Porcaro : terrain de la madone,
- Augan : Etang des Rosaies et Moulin du Cul Blanc,
- Réminiac : sentier des sculptures,
- St-Malo de Beignon : lavoir,
- Guer : Chapelle St-Etienne.

Ces transferts vers les communes n'ont pas d'impact financier.

Echanges sur la délibération 2019\_11\_12\_04 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité approuve les transferts de charges liés aux transferts de compétence effectifs tels que proposés par la CLECT du 16 septembre 2019

### 2019\_11\_12\_05 : Délibération portant sur le Programme Local de l'Habitat

M. le Maire expose :

Le Conseil communautaire a engagé le 22 juin 2017 la procédure d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat sur le territoire de l'OBC.

Vous avez reçu dans votre notice une brève synthèse de ce qu'est un PLH. Je vous en rappelle les points essentiels :

- C'est un document qui est élaboré pour 6 années, de 2020 à 2025.

- Le PLH définit les principes et les objectifs d'une politique du logement et de l'habitat.
- Il doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale et les PLU doivent être compatibles avec le PLH.

Je vais demander à notre Directeur de présenter brièvement les grandes lignes du PLH.

Avec ce programme, c'est donc une politique sur 6 exercices pour un montant de plus de 3 millions d'euros.

Le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité le PLH. La politique qu'il propose va dans le bon sens et s'appuie du reste sur les grands objectifs du SCot. Nous vous avons transmis dans la notice l'extrait de la délibération prise par le Conseil communautaire. Vous constatez que le Conseil a arrêté le PLH mais que l'adoption du volet financier est reportée aux débats d'orientation budgétaire à venir.

Je vous propose donc d'adopter une délibération en ce sens c'est-à-dire :

- Soutenir les orientations et le travail de fond qui a été fait par les services de l'OBC et le Solihua,
- Ne pas s'engager aujourd'hui sur le financement, compte-tenu de la situation financière de l'OBC et du fait que le budget sera précisé au cours de l'élaboration du Plan pluriannuel d'investissement.

Je vous propose donc de voter pour le PLH tel que proposé actuellement et, dans la même délibération, de simplement demander à ce que le volet financier soit validé dans un second temps par l'OBC.

*Echanges sur la délibération 2019\_11\_12\_05 :*

C. Blanco-Hercelin : le PLH est un beau projet. Mais les conseillers communautaires ont été conviés à la restitution d'une étude. Il en ressortait qu'à horizon 3 à 4 ans, l'OBC serait en grande difficulté financière. Et le PLH n'était pas pris en compte. Donc si on inscrit en plus 3 millions d'euros, le cabinet a été clair, il faudra augmenter les impôts et l'endettement.

M. Tregouët : notre territoire a vraiment besoin de ce projet, a besoin de se développer. Peut-être qu'il faudra prioriser au niveau budgétaire et vous avez, en tant qu'élus communautaires, une responsabilité pour le territoire.

C. Blanco-Hercelin : nous avons aussi une responsabilité financière.

C. Guillemot : l'étude montrait que sans le PLH et même en augmentant les impôts, on n'empêchait pas un doublement de la dette de l'OBC. Il n'est pas absurde de penser que l'on puisse étudier s'il est possible de faire le même programme en réévaluant ces budgets. Il y a beaucoup de priorités à l'OBC. On ne peut pas dire « faisons tout », ça serait déraisonnable sur le plan budgétaire. Il faut savoir si le territoire peut se permettre ces montants-là. D'autant que la prospective ne prend pas en compte un déclin de l'activité économique que l'on voit arriver avec les taux d'intérêt négatifs. On se retrouverait alors avec des grands projets et des recettes moindres.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce approuve le PLH tel qu'arrêté par le Conseil communautaire de l'OBC le 26 septembre 2019, en dehors de son plan de financement

**2019\_11\_12\_06 : Délibération portant sur l'attribution d'un nom de rue à proximité du lieu-dit « Le Bois des Vignes »**

M. le Maire expose :

Les habitants du quartier situé à proximité « Le Bois des Vignes » ont fait part de difficultés d'identification de la voie parallèle à la RD 764, route de St-Congard. Vous avez eu un plan de cette rue dans la notice pour notre Conseil municipal. Vous le savez, les usages varient pour dénommer cette voie et plus généralement le quartier.

Je vous propose donc de nommer cette voie « Rue de Pontmain ».

*Echanges sur la délibération 2019\_11\_12\_06 :*

M. Tregouët : A ce jour il y a la route de St-Marc sur la commune voisine.

M. le Maire : St-Marc est sur Pleucadeuc et Pontmain est sur Malestroit, au départ du petit calvaire.

M. Tregouët : ceci entraîne-t-elle un changement d'adresse pour les habitants ?

M. le Maire : non, pas de changements d'adresse. J'ai rencontré la personne qui souhaite avoir cette adresse officielle.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce en faveur de l'attribution du nom « Rue de Pontmain »

**2019\_11\_12\_07 : Délibération portant sur les dérogations au repos dominical pour l'année 2020**

M. le Maire expose :

Nous allons aborder l'ouverture des commerces pour les dimanches de 2020.

Je vous rappelle que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire.

Je vous propose de fixer la liste des dimanches pour l'année 2020 :

- Les 4 et 11 octobre 2020,
- Les 6, 13 et 20 décembre 2020.

*Echanges sur la délibération 2019\_11\_12\_07 :*

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité approuve les dates des 4 et 11 octobre et des 6, 13 et 20 décembre 2020 pour dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail



## 2019\_11\_12\_08 : Délibération portant sur une subvention exceptionnelle au Club de Basket

M. le Maire expose :

Le Malestroit Basket Club (MBC) a fait part à la Mairie de difficultés financières au cours des exercices 2018 et 2019.

Aujourd'hui, l'activité du club est importante : le nombre de licenciés s'accroît, les cotisations ont augmenté, la présidence a changé et une équipe masculine a été créée avec Ruffiac. Le Club organisera un repas en février prochain et un tournoi le 1er mai 2020

Toutefois, la situation financière du club reste fragile et le MBC sollicite une aide exceptionnelle à hauteur de 1 000 €.

Au vu des finances de la Commune et des subventions versées aux autres associations, je vous propose de soutenir exceptionnellement le club de basket à hauteur de 500 €.

Echanges sur la délibération 2019\_11\_12\_07 :

M. Tregouët : *peut-être peut-on récapituler les subventions perçues par cette association. 2014 : 987 €, 2015 : 880 € et 258 € en subvention exceptionnelle. En 2016, 2017 et 2018 : 880 €. En 2019, il y a une cinquantaine de licenciés. Aujourd'hui, le nombre de licenciés est toujours de cet ordre ?*

C. Blanco-Hercelin : Oui, même un peu plus. Il y a un renouveau dans ce club, après une année difficile avec une annulation de tournoi et du repas annuel. Nous les avons rencontrés et ils ont évoqués les projets de retour du Tournoi (peut-être en nocturne) et du repas. A eux de s'investir maintenant mais nous souhaitons les soutenir.

M. Tregouët : nous avions également aidé l'association lors de l'enregistrement à la FFBF.

C. Blanco-Hercelin : oui. Ce sont des frais supplémentaires mais la division est plus intéressante et accueille des joueuses plus expérimentées. Aujourd'hui, un samedi sur deux, toutes les équipes de basket jouent au complexe sportif de Malestroit.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce en faveur de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € au Malestroit Basket Club

## QUESTION DIVERSES

M. Le Maire : un poteau d'éclairage a été installé aux sources, il sera équipé de 3 projecteurs à LED. Cela servira pour la sécurité des familles, pour le club de pétanque, pour les jeunes cyclistes et pour l'escapade également.

J. BROOK : le marché de Noël aura lieu les 7 et 8 décembre. Il y aura 43 exposants cette année et l'an dernier c'était 32. Il y aura des animations avec une chorale et une démonstration de country notamment.

B. DANY : je voudrais revenir sur la délibération du mois dernier pour renflouer le CCAS suite à un redressement fiscal

M. le MAIRE : il ne s'agit pas d'un redressement fiscal mais de paiements d'arriérés. De même, le CCAS ne doit pas encore 200 000 € mais ceux-ci ont déjà été réglés par le CCAS. Il ne faut pas dire n'importe quoi. J'ai fait rechercher toutes les délibérations prises à l'époque. Il n'y en a pas eu sur ce point. Mais il y a eu des courriers entre mon prédécesseur et l'Etat sur le choix

de cette procédure. Sur les 3,6 millions, avec une TVA à 5,5%. Et nous ne pouvions pas le voir puisque ces inscriptions sont hors-budget, sur des comptes de tiers.

B. DANY : ça n'était pas 10% ? Si vous me dites aujourd'hui que c'est 5,5% alors nous sommes d'accord. Parce que la différence peut être énorme.

C. GUILLEMOT : le taux de TVA n'est pas le problème. Ce qui m'inquiétait c'est qu'on lisait que le CCAS devait encore les 200 k€. Le seul problème est que le management de l'époque n'a pas anticipé le remboursement. Mais nous avons tout de même un superbe bâtiment. Et on a trouvé normal que la Mairie donne un coup de pouce sur la trésorerie du CCAS et il est logique pour une municipalité d'aider.

M. Tregouët : dès 1975, Malestroit était sollicité pour les Petites Cités de caractères. La Ville a été acceptée en tant qu'homologable en 1983. Puis a succédé, pendant 30 ans un travail de longue haleine : les travaux du passe-Temps, la réhabilitation de l'Eglise. M. le Maire vous étiez délégué à l'époque. En 2013, une délibération a été prise pour que vous puissiez laisser votre place à M. Le Querneq qui a œuvré pour pouvoir obtenir ce label. La Commune a été homologuée pour une durée de 5 ans. La visite devait être le 25 octobre 2019, qui est aujourd'hui passée et d'ailleurs nous avons demandé si nous pouvions travailler sur le sujet. Vous nous avez répondu que vous ne souhaitiez pas passer du temps en Commission à ce sujet. Auriez-vous M. le Maire des craintes, la peur de perdre ce label ? Sachez qu'il y a eu des travaux et des engagements, sur la vie du réseau, l'accueil et les travaux. C'est un point sur lequel nous nous interrogeons ? Ce label est important à conserver.

M. le Maire : Malestroit est aujourd'hui en cours d'élaboration de l'AVAP, nous y travaillons avec les partenaires. Cela deviendra un site patrimonial remarquable. Pourquoi la commission a-t-elle été reportée ? Les travaux concernant l'eau potable viennent de se terminer aujourd'hui. Il y avait aussi la consolidation de la chapelle Ste-Anne. Et nous avions une obligation de prendre des mesures d'urgence : la dénonciation du bail avec l'association de M. Abjean puis les travaux de consolidation intérieure et extérieure. Et vous avez parlé de l'Eglise : nous avons obtenu les 3 phases du marché avec la DRAC et le marché va se poursuivre.

Nos deux référentes Agnès et Jean ont l'habitude des Commissions des PCC. Je ne tremble pas du tout et je suis sereins sur la question. Malestroit conservera sa place dans ce club prestigieux.

B. Dany : tant mieux si vous êtes sereins M. le Maire. Mais on s'interrogeait et nous attendrions le verdict.

M. le MAIRE : nous n'avons pas obtenu une Commission en promettant la démolition de la salle que nous occupons actuellement. Cela a coûté 200 000 €, avec un emprunt sur 35 ans.

B. DANY : Nous savions que vous alliez nous en parler. Et une commission de sécurité aurait pu tout interdire. Il n'était pas accessible.

M. le MAIRE : la Commission viendra le 28 février 2020. Elle fera son travail et rendra son avis quand elle le souhaitera.

C. GUILLEMOT : d'autre part, nous travaillons aussi dans le privé. Les travaux dans la maison de la Truie qui file vont commencer et on espère que cela contribuera au label de Malestroit. La maison en a besoin, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Nous estimons les travaux pour une durée de 3 ans.

Y. LE BRUN : on peut avoir des interrogations. Mais je suis gêné par la présentation qui a été faite. Si tu souhaitais dire ou faire dire que l'on n'est pas conscient des enjeux du patrimoine. Je trouve que ça ne rend pas honneur à nos collègues qui s'investissent fortement sur le sujet.

